

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS
AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINEE SA)

UNITE DE GESTION DES PROJETS DE TRANSPORT (BAD)

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOKE- QUEBO PHASE1 LOT2

COMMUNIQUE MULTIDIFFUSION

Le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics à travers l'Unité de Gestion des Projets de Transports de la Banque Africaine de Développement (UGP-BAD) de l'AGEROUTE GUINEE SA, en commun accord avec les autorités administratives de la Préfecture de Boké, portent à la connaissance des communautés riveraines de l'emprise de la route Boké-Québo, section Dabiss-Frontière Guinée Bissau à savoir :

La Commune Rurale de Dabiss,

Dabiss Centre, Tambindjè (Carrefour et Centre), District Wensen, Secteur Hafia, Carrefour Tidianta, Silibonty et Kissomoyah.

La Commune Rurale de Sansalé,

Les districts de Tanènè, de Simbelli et de Campe

Que le règlement des indemnités des biens impactés par le projet, se déroulera du 08 au 19 mars 2025 par la Commission Nationale d'Indemnisation (CNI) en présence de l'Unité de Gestion des Projets de Transport BAD (UGP-BAD), des autorités locales et des membres du Comité de Gestion de Plainte (CGP) de la zone impactée.

Ainsi, toutes les personnes ayant des biens recensés dans l'emprise de la route, évalués et négociés suivant une fiche individuelle déjà validée, sont priées d'accueillir la mission, de se présenter physiquement munies de leur pièce d'identité nationale, ou un équivalent en cours de validité et quatre photos d'identité pour leur règlement.

Tous les bien impactés et indemnisés se trouvant dans l'emprise de la route feront l'objet de démolition.

L'Unité de Gestion des Projets de Transport BAD, sait d'avance compter sur la bonne compréhension de chacun (e) et de tous (tes).

Fait à Conakry, le 04 mars 2025

Le Directeur Général de l'AGEROUTE



Dr. Moussa BERETE

Diffuser le communiqué en français et dans les langues locales des communautés riveraines de la route Dabiss-Quebo

